

COMPTE-TITRES ORDINAIRE

Ce mémo est mis à votre disposition pour reprendre de façon simple et transparente les principales caractéristiques de ce contrat.



L'essentiel du Compte-Titres Ordinaire

Le Compte-Titres Ordinaire (CTO) est un compte permettant de diversifier son patrimoine et destiné à enregistrer les opérations relatives à des instruments financiers (actions, obligations, OPCVM... Françaises, européennes ou internationales). Le CTO est nécessairement associé à un « compte espèces » sur lequel sont prélevées les sommes nécessaires aux opérations et versés les produits des opérations (coupons, dividendes, ventes, etc...).

CONDITIONS DE SOUSCRIPTION	Accessible à toute personne physique, compte joint ou indivision
MONTANT MINIMUM À L'OUVERTURE	Pas de minimum exigé.
MONTANT MAXIMUM DE PLACEMENT	Pas de limite d'investissement.
VERSEMENTS	Libres ou programmés grâce au Plan Épargne Boursier (PEB). <i>Pour connaître les conditions du PEB, rapprochez-vous d'un conseiller.</i>
PROTECTION DU CAPITAL	Il existe un risque de perte en capital selon les investissements réalisés.
DISPONIBILITÉ	À tout moment
RÉMUNERATION	Non garantie, variable selon les titres détenus.
FRAIS	<ul style="list-style-type: none"> • Droits de garde (tenue des comptes-titres) des valeurs mobilières prélevés annuellement. • Frais de courtage et droits d'entrée prélevés en fonction de vos ordres d'achat ou vente de titres • Frais de gestion annuels sur FCP (Fonds Commun de Placement) et SICAV (Société d'Investissement à Capital Variable) détenus. <i>Reportez-vous aux conditions tarifaires.</i>
FISCALITÉ	On distingue deux fiscalités applicables (selon la réglementation en vigueur) : <ul style="list-style-type: none"> • la fiscalité relative à la cession des valeurs mobilières (les plus-values mobilières). • la fiscalité relative aux produits (les revenus de valeurs mobilières). <i>Pour plus de détails, consultez le site www.credit-agricole.fr (rubrique Épargne).</i>
DURÉE DU CONTRAT	Le CTO est ouvert pour une durée illimitée.



Bon à savoir

POINT D'ATTENTION	Nous attirons votre attention sur le fait qu'investir sur le marché boursier nécessite une connaissance préalable et une acceptation des risques qui y sont liés.
SERVICE DE BOURSE EN LIGNE	Invest Store est un service de bourse en ligne vous permettant de gérer à distance votre CTO, accessible sur simple abonnement à Crédit Agricole en Ligne. Il vous permet : <ul style="list-style-type: none"> • de gérer votre portefeuille en temps réel, de passer des ordres ; • d'accéder aux dernières actualités financières ; Invest Store se décline en deux versions : Invest Store Initial, pour disposer des services essentiels de la Bourse en ligne et Invest Store Intégral, pour disposer en plus de services d'experts, avec une grande richesse d'informations et d'outils. <i>Pour connaître les conditions de ces services, rapprochez-vous d'un conseiller Crédit agricole.</i>
CALCUL D'UNE PLUS OU MOINS-VALUE	Elle est égale à la différence entre le prix de cession (vente) et le prix d'acquisition (achat). Dans le cas de titres de même nature acquis à des prix différents, le prix d'acquisition est calculé grâce à une moyenne pondérée permettant de déterminer le prix de revient unitaire.
IMPUTATION DES MOINS-VALUES	Les moins-values subies au cours d'une année sont imputables sur les plus-values de même nature réalisées au cours de la même année et des dix années suivantes, quel que soit le montant annuel des cessions réalisées par le foyer fiscal au cours de l'année considérée.

